

0830148K
ACADEMIE DE NICE
COLLEGE MAURICE GENEVOIX
BOULEVARD DES ARMARIS
83100 TOULON
Tel : 0494273021

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 7

Numéro d'enregistrement : 37

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 22

Quorum : 12

Nombre de présents : 12

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/06/2017

Réuni le : 04/07/2017

Sous la présidence de : Christian Gueguen

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2017

Numéro de la DBM : 14

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 4

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

il est proposé aux membres du Conseil d'Administration un prélèvement sur fonds de roulement de 27345.53 euros

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0